



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°13-2023-209

PUBLIÉ LE 25 AOÛT 2023

Sommaire

Sous-préfecture de l'arrondissement d Aix-en-Provence /

13-2023-08-25-00001 - Arrêté du 25/08/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle **??** chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Beaurecueil (2 pages)

Page 3

Sous-préfecture de l'arrondissement
d Aix-en-Provence

13-2023-08-25-00001

Arrêté du 25/08/2023 portant désignation des
membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de
la commune de Beaurecueil



Arrêté du 25/08/2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de BEAURECUEIL

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2020 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de BEAURECUEIL ;

VU la proposition du Maire de BEAURECUEIL en date du 07 juin 2023 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de BEAURECUEIL en date du 03 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, en 2023 et jusqu'aux prochaines élections générales municipales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

ARRETE

Article premier : l'arrêté du 11 décembre 2020 est abrogé.

Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BEAURECUEIL est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Conseiller municipal titulaire	BESSON	Claudine
<i>Conseiller municipal suppléant</i>	<i>FRENOT</i>	<i>Erwan</i>
Délégué du TJ titulaire	BERGES	Natacha
<i>Délégué du TJ suppléant</i>		
Délégué de l'Administration titulaire	MICHELON	Didier
<i>Délégué de l'Administration suppléant</i>		

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de BEAURECUEIL sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 25/08/2023

Pour le Sous-préfet d'Aix-en-Provence et par délégation,
Le Secrétaire Général

SIGNE

David LAMBERT